



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, M. CORRE Daniel, M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARECHAL Laura, Mme MARCHE Séverine, Mme BOUILLER Virginie

Absente : Mme LE NEEL Shirley

Pouvoirs : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à M. BALDY Patrick, M. DHONT Jean-Pierre donne pouvoir à M. FONSECA David, M. LUCAS Marc donne pouvoir à M. CORRE Daniel, Mme SARAGOSA Elodie donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, M. SERPETTE Patrick donne pouvoir à M. BLANQUART Jean-Marc, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à M. MICK RIVES Valérie

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 17

N° 2023/33

Objet : Avis sur la nouvelle proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique du Parc de Villeroy à MENNECY

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

VU le dispositif de mise en place des Périmètre Délimité Abords (PDA) codifié dans le code du patrimoine aux articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-96 à R.621-96-17 ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal de MENNECY n°2.5 du 7 juillet 2023, en date du 7 juillet 2023 portant sur l'abrogation de la délibération 2.2 du 14 avril 2023 et donnant son accord sur la nouvelle proposition de périmètre délimité des abords du monument historique du Parc de Villeroy ;

VU le courrier de Monsieur le Maire de la commune de MENNECY, en date du 21 novembre 2023 sollicitant l'avis de la commune de FONTENAY-LE-VICOMTE sur le nouveau périmètre délimité des abords du monument historique du Parc de Villeroy ;

VU le dossier présenté par la commune de MENNECY ci-annexé ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la commune de FONTENAY-LE-VICOMTE, à l'Est, figurait dans le périmètre de protection des 500 mètres du PDA du monument historique du Parc de Villeroy ;

CONSIDÉRANT que le nouveau périmètre proposé se limitera aux parcelles qui forment le monument historique protégé, ainsi que les quelques bâtiments contemporains qui se retrouvent dans sa proximité immédiate ;

CONSIDÉRANT qu'après examen du dossier, il apparaît que ce nouveau périmètre n'aura plus d'incidences sur le territoire communal de FONTENAY-LE-VICOMTE ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable sur le nouveau périmètre délimité des abords du monument historique du Parc de Villeroy à MENNECY.

DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Maire de MENNECY et à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 20 décembre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES

